



**SNUipp-FSU  
Guyane**

Bât. F, n° 24  
Cité Mont-Lucas  
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84  
0594 30 13 52  
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :  
[snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr)

Site internet :  
<http://973.snuipp.fr>

## **CAPD du Jeudi 24 janvier 2019 DECLARATION du SNUipp-FSU Guyane**

Monsieur le Recteur,

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU Guyane adressent à tous les personnels du rectorat ainsi qu'à l'ensemble des membres de la CAPD ses meilleurs vœux pour cette année 2019. Ce sont des vœux de respect, de tolérance, de partage, d'équité et d'ambition que nous souhaitons pour une école qui doit être de qualité en Guyane.

Nous formulons à nouveau le vœu que vous participiez enfin aux CAPD afin de prendre la mesure du travail effectué par les délégués du personnel avec les services. Ainsi vous serez en mesure de prendre les décisions qui vous incombent et vous apporterez les réponses aux nombreuses questions qui restent à ce jour en suspens.

En effet, vous pourriez y afficher votre politique relative à la gestion des personnels car trop souvent, les représentants de l'administration sont dans l'incapacité de répondre à nos interrogations. Votre présence en CAPD serait, peut-être, l'occasion de voir les décisions votées enfin appliquées.

Cette nouvelle année pourrait être alors une année porteuse d'espoir et d'ambition pour notre académie.

Monsieur le Recteur, les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane ont eux aussi des vœux bien précis concernant la gestion collective de nos collègues, que nous représentons :

- Le paiement intégral des sommes (salaires, indemnités, primes, retraits abusifs...) dues aux collègues.
- La parution systématique de circulaires académiques (formations nationales, indemnités stagiaires, retraits sur salaire et avances...).
- Le respect de la réglementation nationale (BO, décrets, notes de service...).
- La tenue des CAPD obligatoires (disponibilités et temps partiels sur autorisations, détachements et réintégrations, avancement).
- Des réponses précises aux questions diverses avec les références à la réglementation en vigueur.
- Des réponses aux courriers, qui vous sont adressés, par nos collègues ou les délégués du SNUipp-FSU Guyane.

En réalisant les vœux du SNUipp-FSU Guyane, Monsieur le Recteur, vous mettrez fin aux démarches sans fin engagées par de trop nombreux collègues et affirmez votre respect à l'égard de la profession.



Les urgences restent nombreuses : tous les postes doivent être pourvus, les langues maternelles des élèves doivent être prises en compte dans les parcours d'apprentissage, les RASED doivent être complets sur tout le territoire, les enfants en situation d'handicap doivent être scolarisés dans de bonnes conditions, les écoles doivent être salubres, dotées d'équipement informatique et sportif, de BCD, de salles des maîtres, les ORS des enseignants doivent être respectées dans le cadre du REP+, la mise en place des CE1 dédoublés ne doit pas s'effectuer dans les mêmes conditions que celles du dédoublement des CP (locaux détournés et moyens humains dévoyés), les contractuels doivent être formés pour accéder aux concours et l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les sites isolés doivent devenir une priorité.

Ce que nos collègues attendent toujours et dans l'urgence, c'est de la confiance de la part de la hiérarchie, du temps pour travailler ensemble, une formation de qualité pour tous, des classes à effectif allégé et des moyens de communication qui fonctionnent dans tout le département.

Monsieur le Recteur, s'il est normal que l'institution aie des attentes vis-à-vis des enseignants dans l'intérêt des élèves, il est également légitime que les personnels aient des attentes vis-à-vis de leur hiérarchie.

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, que les délégués du SNUipp-FSU Guyane resteront attentifs, vigilants et revendicatifs.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, à notre profond attachement au service public d'éducation.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane.